

Nombre de membres en exercice : 14	Séance du 19 janvier 2017
Présents : 10	L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 19 janvier 2017, s'est réunie sous la présidence du maire, José POZO
Votants : 12	Sont présents : Delphine BENOIT, Philippe BRIATTE, Fabienne LUCAS, Catherine CAYLAR, Alain MAUSSIÈRE, Laurent NOUVEL, Claude PERRUCHAUT, Jose POZO, Anne SALVAGNAC, Denis SAVIN
	Représentés : Aude CARRIERE par Laurent NOUVEL, Gilbert VARGAS par Jose POZO
	Excusées : Nathalie GASTAND, Sandrine VALLIER
	Absents :
	Secrétaire de séance : Anne SALVAGNAC

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : subventions supplémentaires pour le groupe scolaire Gaston Villaret .
L'assemblée accepte l'ajout de ce point.

Approbation du procès-verbal de la séance du 06/12/2016

M. le Maire demande s'il existe des remarques concernant le contenu du procès-verbal de la séance du 06/12/2016. Aucune remarque n'est présentée : le document est approuvé par l'assemblée et le registre signé.

Vote de crédits supplémentaires M14 - DE_2017_003

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016 (6411), ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
657358	Subv. fonct. Autres groupements	-1901.00	
6411	Personnel titulaire	1901.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Voté à l'unanimité

Participation scolaire 2016 - DE_2017_004

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après étude des frais de fonctionnement 2016 du groupe scolaire Gaston Villaret, celui s'élève à 67 830.76 € pour 95 élèves scolarisés au 1^{er} octobre 2016 ; la participation des communes doit être portée à 714 € par élève.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

- Fixe les participations communales à 714 € par élève scolarisé au 1^{er} octobre 2016 ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

Voté à l'unanimité

Subventions supplémentaires : Ecole Gaston Villaret - DE_2017_005

Monsieur le Maire présente la demande de subventions supplémentaires du groupe scolaire Gaston Villaret pour le financement de la classe de neige et du spectacle de Noël.

La classe de neige d'un montant de 11 652.50 € est financée par les parents (150 €/enfant), la coopérative scolaire (101.32 €/enfant) et par les mairies (40 €/enfant).

Les élèves soubésiens participant à la classe de neige sont au nombre de 34. L'équipe enseignante demande donc une subvention de 1360.00 €.

Le spectacle de Noël a coûté 250 €.

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces subventions supplémentaires, soit 1610 € (1360 € + 250 €).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de verser une subvention de 1610 € auprès de l'OCCE34 (Office Central de la Coopération à l'Ecole de l'Hérault) pour le financement partiel de la classe de neige et pour celui du spectacle de Noël ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents pour cette affaire.

Voté à l'unanimité

Motion pour la sauvegarde et l'amélioration de l'accueil de l'hôpital de Lodève - DE_2017_006

M. Alain Maussière fait lecture de la motion.

Le Conseil Municipal de Soubès, réuni ce jour, exige que dans le cadre du nouveau programme de santé qui va être dessiné, l'hôpital de Lodève puisse répondre dignement aux besoins vitaux de la population de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac.

Pour cela, il est nécessaire d'accorder des subventions permettant de doter l'hôpital de moyens humains et matériels : SMUR, médecins urgentistes, spécialistes, bloc opératoire, lits supplémentaires.

La motion est votée à l'unanimité

Questions diverses :

- M. le Maire fait lecture du courrier de M. Guilhaudin, Président du SPES présentant les vœux de l'association aux élus.